

N° de division : 01-Laval  
N° de cour : 540-11-011174-218  
N° de dossier : 41-2711471

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

VERSTILE INC.

---

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

---

**SECTION A Historique**

1. Verstile Inc. (la « **Débitrice** » ou la « Société ») fut fondée et a débuté ses activités en Septembre 1999. Elle opérait une Société de portefeuille dans la ville de Laval, province de Québec.
  2. Le 11<sup>e</sup> jour de février 2021, la **Débitrice** a fait cession de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.
  3. La direction de la **Débitrice** attribue les difficultés financières à la faillite de compagnies liées, 6860966 Canada Inc. et 9775269 Canada Inc., et à la perte de revenu due à la pandémie de la COVID-19.
- 

**SECTION B Actifs**

4. La compagnie ne possède aucun actif.
- 

**SECTION C Livres et registres et mesures conservatoires et protectrices et exercice du commerce du failli**

5. La direction de la société verra à transmettre au syndic les livres et registres de la société requis par le syndic.
  6. Le syndic prendra connaissance des livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, le cas échéant.
  7. Ouverture d'un compte en fidéicomis à la Banque de Montréal.
  8. Il n'y a aucun exercice du commerce par le syndic.
- 

**SECTION D Procédures judiciaires**

9. Il n'y a aucune procédure légale, à notre connaissance.
-

#### SECTION E Réclamations prouvables

10. Les réclamations prouvables sont les suivantes :

	Tel que déclaré au bilan	Reçu à date
	(\$)	(\$)
Créancier garanti	Ø	Ø
Créanciers non garantis	2 492 495	Ø

---

#### SECTION F Réclamations garanties

11. Il n'y a pas de créancier garanti.

---

#### SECTION G Réalisation prévue et distribution projetée

12. Considérant qu'il n'y a pas d'actifs à réaliser, le syndic n'anticipe pas de distribution aux créanciers non garantis.

---

#### SECTION H Transactions révisables et paiements préférentiels

13. Le syndic révisera les livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, s'il y a lieu.

---

#### SECTION I Autres sujets

14. Le syndic a fait publier l'avis de faillite dans le Journal de Montréal, édition du 27 février 2021.

15. Selon l'administrateur, il n'y avait aucun montant dû aux employés au moment de la cession.

16. Les frais de la présente faillite sont garantis par une tierce personne.

FAIT À MONTRÉAL, ce 10<sup>e</sup> jour de mars 2021.

#### MNP LTÉE

En sa capacité de syndic à la faillite de  
VERSTILE INC.



Gaetano Di Guglielmo, CPA, CA, CIRP, LIT  
Responsable de l'actif